Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261009-2026_153_2-DE

Groupement de commande pour la réalisation de travaux d'équipements et de canalisations (Réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'adduction d'eau potable et de voirie) – secteur du lotissement des fleurs à Saint-Lunaire :

AVENANT N°1

Vu la délibération N°153-2026 du Conseil municipal du 21 septembre 2026 ;

Il est convenu est arrêté ce qui suit :

Article 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention constitutive du groupement de commande suite aux dernières élections municipales.

Les modifications sont les suivantes :

- Remplacement du SIA par le REA comme signataire de la convention ;
- Modification de l'article 7 comme suit :

Article 7 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres est composée, conformément à l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), d'un représentant de la CAO de chaque membre du groupement. Elle comprend ici deux membres.

Elle est présidée par le représentant de la collectivité coordinatrice. Ce dernier à voix prépondérante.

Les représentants désignés pour faire partie de la commission d'appel d'offres du groupement sont :

1. *Christophe RICOUR, Président, pour REA*
2. *Philippe ROULLE, Maire, pour la commune de Saint-Lunaire.*

Le président de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

ARTICLE 2 – GENERALITES

Le présent avenant N°1 est rendu exécutoire à compter de sa transmission en préfecture.

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraintes aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à SAINT-LUNAIRE, en deux exemplaires originaux, le 09/10/2026.

Le Maire de Saint-Lunaire,	Le Président de Rance Emeraude Assainissement (REA),
Philippe ROULLE	Christophe RICOUR